



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté de consignation

OBJET : Consignation de la somme de 8 000 € en règlement du prix d'acquisition par la Ville du lot 711 situé sur les parcelles sises 2 rue Charles Pathé, rue Daumesnil et rue de Strasbourg sans numéro à Vincennes

ARRETE N° *A-22-10*
EN DATE DU 14 JAN. 2022

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère régionale d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire chargé des affaires juridiques et domaniales ;

VU la décision n°DM-21-426 en date du 13 décembre 2021, relative à l'acquisition par voie de préemption du lot 711 situé sur les parcelles sises 2 rue Charles Pathé, rue Daumesnil et rue de Strasbourg sans numéro à Vincennes aux prix et conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 24 septembre 2021 soit 8 000 € net vendeur ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de régulariser l'acte de transfert de propriété et par conséquent de régler le prix dû au vendeur avant le terme du délai prévu à l'article L 213-14 du Code de l'urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE I - Il est procédé à la consignation de la somme de 8 000 € (huit mille euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la procédure d'acquisition par voie de préemption du lot 711 situé sur les parcelles sises 2 rue Charles Pathé, rue Daumesnil et rue de Strasbourg sans numéro à Vincennes appartenant à la SCI Esplanade Vincennes. Aucune charge n'est inscrite ni prévue.

ARTICLE II - Les fonds seront imputés sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE III - La somme sera déconsignée par arrêté municipal précisant le bénéficiaire des fonds ainsi que les modalités de remboursement des intérêts.

ARTICLE IV - Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise à Madame la préfète du Val-de-Marne.



Pour le Maire et par délégation,

Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire Délégué
aux affaires juridiques et domaniales